Schéma de cours

3.11



Sécurité routière

Aperçu du cours

Objectif

À:

- Préparer le personnel à la conduite en toute sécurité dans les opération de maintien de la paix des Nations Unies
- Fournir des informations sur les règles, les règlements et les attentes en matière d'utilisation et de contrôle des véhicules des Nations Unies

Pertinence

- Le personnel du maintien de la paix qui conduit des véhicules fournis par l'ONU doivent respecter les règles et réglementations en vigueur.
- Une meilleure connaissance permet de créer un environnement plus sûr pour tous les usagers de la route.

L'ensemble du personnel du maintien de la paix doit connaître les **règles et règlements** applicables à l'utilisation des véhicules des Nations Unies.

Les objectifs des Nations Unies en matière de sécurité routière sont les suivants :

- Réduire le nombre des accidents et les coûts associés
- Créer un environnement sûr pour le personnel et tous les usagers de la route Les Attitudes et les comportements à adopter lors de la conduite peut avoir un impact sur la sécurité de tous.

Une meilleure sensibilisation crée un climat au sein duquel les personnes comprennent et acceptent les mesures de sécurité routière, renforçant ainsi l'image des Nations Unies.

Acquis

Les participants apprendront à :

- Expliquer ce qui est requis pour conduire un véhicule des Nations Unies
- Citer les quatre règles de base des Nations Unies relatives à la sécurité routière
- Décrire la conduite préventive
- Expliquer les attentes des Nations Unies relatives à l'utilisation et au contrôle des véhicules fournis par les Nations Unies, notamment la gestion et la déclaration des accidents et des incidents

Le cours	Pages 3-15
Commencer la leçon	Diapositives d'introduction
Pourquoi la sécurité routière est-elle importante ?	Diapositive 1
Les principales causes d'accident	Diapositive 2
Les trois objectifs de la sécurité routière	Diapositive 3
L'utilisation des véhicules des Nations Unies	Diapositive 4
Les quatre règles de base des Nations Unies pour la sécurité du conducteur	Diapositive 5
La conduite préventive	Diapositive 6
Les accidents et incidents de véhicule	Diapositive 7
Les mesures administratives et disciplinaires	Diapositive 8

Le cours



Schéma de cours

Le présent schéma de cours vise à fournir des orientations aux directeurs de cours et aux instructeurs sur la manière de préparer le cours lié à la sécurité routière. Il s'agit d'une question de sûreté et de sécurité dans le domaine du maintien de la paix des Nations Unies.

Il est préférable que la formation sur la sécurité routière soit dispensée sous forme d'exercices pratiques par un professionnel certifié qui devra disposer de plus de temps. Ce cours doit être adapté aux types de participants, aux sites et équipements de formation disponibles, aux informations spécifiques à la mission et aux exigences nationales supplémentaires relatives à la sécurité et à la formation sur la sécurité qui surpassent les normes des Nations Unies.

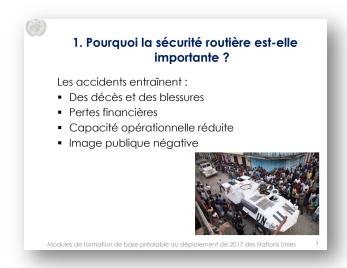
Ce schéma de cours guide les instructeurs sur les messages clés des Nations Unies liés à la Sécurité routière qui doivent être pris en compte lors de la préparation des cours. Les instructeurs doivent concevoir des cours qui informent tous les participants sur les risques sur leur sécurité et les outils pour atténuer ces risques.

Les Nations Unies recommande aux participants de suivre des cours de conduite préventive. Ceci permettra d'accroître la probabilité que le contenu de ce cours sera mis en pratique et appliqué.

Le cours de base et avancé de sécurité sur le terrain (BSAFE) en ligne inclut le contenu sur la sécurité routière. Le personnel spécifique des Nations Unies (tel que les civils et les membres du personnel militaire et les officiers de police ainsi que les personnes recommandées pour le contingent et les commandants d'unités de police constituées) est tenu de suivre le cours BSAFE en ligne avant son arrivée à la mission.

Importance de la sécurité routière

Diapositive 1



Message clé: Le déplacement par la route peut être une des activités les plus dangereuses entreprises dans la cadre du maintien de la paix des Nations Unies. Les accidents de la route provoquent plus décès que les actes malveillants parmi le personnel du maintien de la paix. Les accidents de la route présentent d'autres conséquences négatives.



Informez les participants que les informations sur les accidents mortels lors des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont disponibles sur le site Internet du DOMP.

Les statistiques sur la gravité des accidents de la route lors des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour les années 2012-2013 révèlent :

- 92,4 % des accidents ont entraîné des dommages matériels
- 6.8 % des accidents ont entraîné des blessures.
- 0.8% des accidents ont entraîné des décès

Les statistiques peuvent dissimuler des souffrances, notamment lorsque le taux de décès paraît faible. Malheureusement les accidents de la route peuvent également tuer et blesser des tiers.

Les accidents de la route incluent les conséquences négatives suivantes :

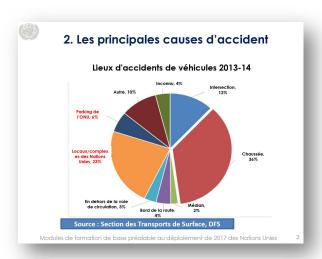
 Décès et blessures: Les accidents sont la principale cause de souffrances humaines lors des missions des Nations Unies.

- Pertes financières: Les accidents expose les Nations Unies à des pertes financières résultant notamment:
 - Des paiements
 - Des dommages aux biens
 - L'indemnisation des dommages corporels
 - o Les réparations des véhicules
 - o L'achat de matériel de remplacement
- Capacité opérationnel réduite: Les accidents impliquent que les véhicules deviennent indisponibles lorsqu'on en a besoin. Trop de véhicules sont immobilisés pour cause de réparation, mise à la casse ou remplacement.
- Image publique négative: Les accidents peuvent nuire à l'image et aux relations publiques des Nations Unies.

Peu importe que vous veniez du pays X ou que vous soyez assigné à la mission Y, la sécurité routière est importante pour nous tous.

Les principales causes d'accident

Diapositive 2



Message clé: Les accidents avec un véhicule des Nations Unies peuvent être dus à :

- Manque de vigilance et d'attention
- Des problèmes de gestion où une meilleure supervision aurait pu permettre de facilement éviter l'accident
- Les conditions de la route ou climatiques lors des trajets
- Des trajets mal planifiés
- La guerre et les conflits par exemple, incendie criminel, mines terrestres, émeutes

Le manque de vigilance et d'attention sont une cause courante.

Lors des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les causes courantes d'accidents de la route incluent :

- Une vitesse non adaptée aux conditions
- Le non-respect des distances de sécurité entre les véhicules
- La conduite en état de fatigue ou sous l'emprise de l'alcool
- Le non-respect des priorités
- La conduite de manière imprudente ou inattentive, notamment lors de dépassement ou une marche arrière Avec un peu de prudence, ces accidents de la route sont 100 % évitables.

La prudence raisonnable et le bon sens peuvent permettre d'éviter la plupart des accidents. Les conducteurs doivent éviter :

- De surestimer leur capacité à conduire
- De sous-estimer leur vulnérabilité personnelle

Les trois objectifs de la sécurité routière

Diapositive 3



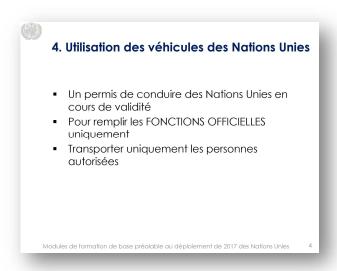
Message clé : Les trois objectifs en matière de sécurité routière sont les suivants :

- 1. Éviter les accidents de la route dans la mesure du possible
- 2. Minimiser les blessures et les dommages lorsqu'un accident se produit
- 3. Tirer des leçons des accidents

Prévenir les accidents de la route est toujours la meilleure solution.

L'utilisation des véhicules des Nations Unies

Diapositive 4



Message clé : Les conducteurs de véhicules des Nations Unies :

- 1. Doivent posséder un permis de conduire des Nations Unies en cours de validité
- 2. Utiliser les véhicules des Nations Unies pour remplir leur FONCTIONS OFFICIELLES uniquement
- 3. Transporter uniquement les personnes autorisées

1. Doivent posséder un permis de conduire des Nations Unies en cours de validité

La conduite d'un véhicule de mission des Nations Unies nécessite de disposer d'un permis de conduire des Nations Unies en cours de validité.

Nul n'est autorisé à conduire un véhicule des Nations Unies sauf s'il dispose d'un permis de conduire des Nations Unies en cours de validité, délivré par la mission.

Les candidats à un permis de conduire des Nations Unies doivent :

- Disposer d'un permis de conduire en cours de validité (national, international, militaire) et le porter sur soi
- Se soumettre au test de conduite des Nations Unies à son arrivée à la mission

Le personnel doit se préparer à passer le test de conduite des Nations Unies à son arrivée à la mission pour conduire un véhicule des Nations Unies.

La réussite au test de conduite des Nations Unies signifie qu'une personne peut :

Circuler avec un véhicule en toute sécurité

- Changer les vitesses et contrôler l'embrayage
- S'arrêter et faire un démarrage en côte
- Savoir actionner les feux de signalisation et le faire au bon moment
- Respecter les panneaux et les feux de signalisation
- Vérifier la circulation dans tous les sens lors du changement de voie, en tournant ou en traversant un carrefour
- Aborder les embranchements, les carrefours et les rond-points avec prudence
- Tourner à gauche et à droite dans la circulation et exécuter un demi-tour en trois points
- Suivre les règles de croisement lors du dépassement d'un autre véhicule
- Négocier les virages avec prudence
- Se garer en toute sécurité et être de se garer en marche arrière sur une place de stationnement
- Exécuter un arrêt contrôler en cas d'urgence
- Anticiper et réagir aux changements de situation routière
- Faire attention aux autres usagers de la route y compris les piétons et les cyclistes

Une fois en possession du permis de conduire des Nations Unies :

- Être en possession de votre permis à chaque fois que vous utilisez un véhicule des Nations Unies
- Ne pas permettre aux autres d'utiliser votre permis pour conduire un véhicule des Nations Unies
- Renouveler votre permis avant qu'il n'expire
- Respecter toutes les politiques et procédures relatives à l'utilisation des véhicules des Nations Unies
- Toujours respecter les pratiques de conduite lors de la conduite d'un véhicule en mission

2. Utiliser les véhicules des Nations Unies pour remplir leur FONCTIONS OFFICIELLES uniquement

Ils peuvent être utilisés pour effectuer des trajets entre le travail et le domicile et pour des trajets limités pour les achats, la banque et des utilisations similaires.

Les véhicules de mission ne doivent pas traverser ou être acheminés dans des pays voisins sans l'autorisation écrite explicite du directeur de l'appui aux mission (DAM) ou un représentant désigné.

3. Transporter uniquement les personnes autorisées

Les Nations Unies interdisent le transport de personnes non autorisées dans les véhicules de mission.

Les conducteurs qui violent cette interdiction assument les risques non couverts par les

Nations Unies. Ceci inclut toute indemnisation.

Les passagers autorisés sont :

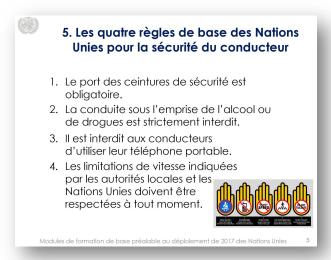
- L'ensemble du personnel civil, policier et militaire des Nations Unies
- Les membres du personnel des agences spécialisées des Nations Unies
- Les visiteurs officiels de la mission
- Le personnel voyant pour une mission officielle des Nations Unies

Autorisation pour les passagers ne travaillant pas pour les Nations Unies :

- Si les circonstances l'exigent, le responsable de mission ou le directeur de l'appui aux missions peut autoriser d'autre personnes à voyager dans les véhicules de mission.
- Le DAM doit recevoir une demande formelle pour le transport des personnes ne travaillant pas pour les Nations Unies. Les informations suivantes doivent figure dans les demandes formelles : noms, nationalités, relations avec les Nations Unies et les numéros de passeport. Les demandes doivent être remises à temps pour qu'elles soient approuvées avant le voyage.
- Les passagers ayant reçu l'autorisation doivent signer une décharge de responsabilité exemptant la responsabilité des Nations Unies.
- Les formulaires sont disponibles à la section transport de la mission.

Les quatre règles de base des Nations Unies pour la sécurité du conducteur

Diapositive 5



Message clé: Les quatre règles de base des Nations Unies relatives à la sécurité routière sont :

- 1. Le port des ceintures de sécurité lors des déplacements dans les véhicules des Nations Unies. Les ceintures de sécurité sont obligatoires pour le conducteur et les passagers.
- 2. Ne JAMAIS conduire sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.
- 3. Ne JAMAIS utiliser les téléphones portables pendant la conduite d'un véhicule. L'utilisation du téléphone portable doit se faire lorsque le véhicule est à l'arrêt.
- 4. Respecter les limitations de vitesse indiquées par les autorités locales et les Nations Unies à tout moment.

Différentes catégories de personnel du maintien de la paix conduisent les véhicules des Nations Unies: Le personnel de police, militaire, civil et parfois les membres du contingent des Nations Unies. Tous doivent connaître et respecter les règles des Nations Unies relatives à la sécurité du conducteur.

1. Le port des ceintures de sécurité lors des déplacements dans les véhicules des Nations Unies. Les ceintures de sécurité sont obligatoires pour le conducteur et les passagers.

Toujours attacher votre ceinture de sécurité.

S'assurer que tous les passagers respectent cette obligation et ne pas commencer à rouler tant que tous les passagers n'ont pas attaché leur ceinture.

2. Ne JAMAIS conduire sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

Les Nations Unies interdisent la conduite des véhicules des Nations Unies sous l'emprise de substances susceptibles d'altérer les capacités de conduite :

- Médicaments
- Alcool
- Drogues
- Narcotiques
- Substances chimiques psychotropes
- 3. Ne JAMAIS utiliser les téléphones portables pendant la conduite d'un véhicule. L'utilisation du téléphone portable doit se faire lorsque le véhicule est à l'arrêt.

L'utilisation des radios et des équipements de communication mobile est autorisée uniquement lorsqu'un véhicule des Nations Unies est :

- À l'arrêt
- Garé dans un endroit sûr

Dans les situations urgentes pour lesquelles il n'est pas sûr ou possible de s'arrêter ou de garer un véhicule, les conducteurs doivent s'assurer que la communication radio ou par téléphone soit courte

Les dirigeants et superviseurs ne doivent pas attendre des conducteurs qu'ils répondent à leurs appels lorsqu'ils conduisent un véhicule des Nations Unies.

Ne rien faire qui puisse vous distraire ou interférer avec le contrôle total d'un véhicule en mouvement. Éviter de :

- Manger, boire
- Manipuler les commandes de l'auto-radio
- Se coiffer
- Se maquiller
- Fumer
- Lire ou écrire
- Utiliser les radios et les téléphones portables

Ne pas oublier de se comporter de manière exemplaire vis-à-vis des autres usagers de la route. Garder à l'esprit l'image des Nations Unies : les gens regardent ce que nous faisons!

4. Respecter les limitations de vitesse indiquées par les autorités locales et les Nations Unies à tout moment.

Le personnel du maintien de la paix doit respecter les règles et règlementations locales et obéir aux consignes de circulation de la police locale. Le personnel doit respecter les panneaux de signalisation et les limitations de vitesse.

Travailler pour une organisation internationale n'exempte pas le personnel de respecter les loi nationales et locales. Ces règles s'appliquent également aux véhicules privés portant une plaque d'immatriculation des Nations Unies.

Le personnel du maintien de la paix est considéré comme un visiteur dans un pays d'accueil. Les véhicules des Nations Unies sont très visibles. La conduite de véhicules des Nations Unies par le personnel des Nations Unies reflète l'image globale des Nations Unies.

Le personnel du maintien de la paix doit :

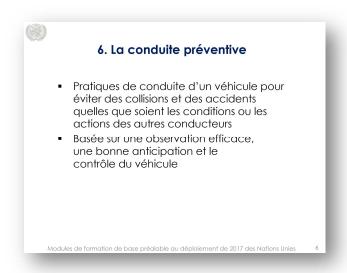
- Connaître et respecter les limitations de vitesse locales et nationales
- Respecter les limitations de vitesse de la mission à tout moment les missions peuvent décider de fixer des limitations de vitesses inférieures aux limites locales
- Ne pas oublier : les limitations de vitesse constituent des vitesses maximales et

NON un objectif!

Des limitations de vitesse réduites peuvent sauver des vies!

Techniques de conduite préventive

Diapositive 6



Message clé: La conduite préventive: Conduite d'un véhicule pour éviter des collisions et des accidents quelles que soient les conditions ou les actions des autres conducteurs.

La stratégie de prévention des accidents et de sécurité routière des Nations Unies encourage les techniques de conduite préventive.

La conduite préventive nécessite une observation efficace, une bonne anticipation et le contrôle du véhicule. Elle encourage les conducteurs à appréhender les situations inattendues et à être vigilant vis-à-vis du comportement des autres usagers de la route.

La conduite compétitive ou agressive est l'opposé de la conduite préventive. La conduite préventive implique :

- La vigilance, la planification, l'anticipation et garder le contrôle
- La responsabilité, l'attention, traiter avec égard et faire preuve de courtoisie
- S'attendre à ce que les autres conducteurs fassent des erreurs
- Être prêt à ralentir ou à s'arrêter, même si vous avez la priorité
- Avoir une bonne maîtrise du véhicule ou de l'espace routier
- Réduire l'agressivité au volant pour éviter les situations dangereuses
- Suivre les règles de circulation locales pendant le stationnement
- Avoir un comportement exemplaire vis-à-vis des autres

Les accidents et incidents de véhicule

Diapositive 7



Message clé: Vous devez connaître la différence entre un « accident » et un « incident » de véhicule.

Accidents

Un accident est un événement de la circulation causé de manière involontaire où au moins un véhicule motorisé se déplaçant sous le contrôle d'un conducteur est impliqué entraînant des blessures corporelles et/ou des dommages matériels. Un accident causé par l'utilisation d'un véhicule par un conducteur. À titre d'exemple :

- Collisions entre véhicules
- Choc avec un non-automobiliste
- Choc contre un mur, un arbre, un poteau électrique
- Sortie de route
- Renversement, retournement

Incidents

Un incident est un événement rapportable qui implique des dommages sur un véhicule motorisé. Il N'est PAS directement lié à l'utilisation d'un véhicule par un conducteur.

À titre d'exemple :

- Actes de vandalisme
- Vol de véhicule

- Perte d'équipement
- Équipement ou pièce d'un véhicule défectueuse
- Un événement de force majeure échappant à tout contrôle humain tel que des inondations soudaines ou autres catastrophes naturelles, pour lequel personne n'est responsable.
- Tout type de dommage sans collision tels que les dommages causés par des actes de malveillance, pare-brise fissuré, bosse sur le pare-choc

Que faire en cas d'accident

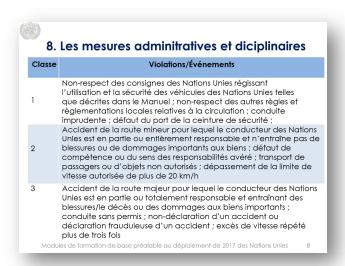
- Arrêtez le moteur et rester sur le lieu de l'accident sauf si
 - Votre sécurité est en jeu
 - o Le véhicule représente un danger ou bloque la circulation
- Allumez les feux de détresse et prenez toutes les mesures de sécurité nécessaires
- Apportez les premiers soins aux personnes blessées si vous êtes qualifié ou appelez les secours
- Contactez le bureau des Nations Unies le plus proche pour déclarer l'accident
- Identifiez l'autre conducteur et les témoins si possible
- Prenez des photos de la scène, des personnes impliquées et des dommages matériels
- Ne parlez de l'accident à personne présent sur les lieux, parlez-en uniquement avec la police et les représentants de l'ONU
- N'admettez aucune responsabilité, que ce soit la vôtre ou celle des Nations Unies

Déclaration des accidents et incidents

- Préparez et soumettez immédiatement votre rapport d'accident ou d'incident aux autorités compétentes chargées de l'enquête. Si ce n'est pas possible, déclarez l'accident dans un délai de 24 heures.
- Présentez les véhicules des Nations Unies impliqués dans les accidents ou incidents dans un délai de 24 heures au Bureau des transports le plus proche pour qu'ils soient inspectés.
- Utilisez le formulaire de Déclaration d'accident et d'incident standard. Celui-ci se trouve dans le carnet du véhicule. Demandez un exemplaire auprès de la Section transport et sécurité si celui-ci est manquant. Ce formulaire est utilisé par tous les conducteurs et les unités d'enquête pour déclarer les accidents et les incidents impliquant des véhicules des Nations Unies.

Les mesures administratives et disciplinaires

Diapositive 8



Message clé: Le non-respect de ces règles et règlements peut entraîner de graves conséquences: Vous pouvez être:

- Passible de sanctions administratives et disciplinaires
- Tenu de rembourser les pertes financières aux Nations Unies

Les conséquences peuvent également inclure la suspension de votre permis de conduire des Nations Unies

Documents de référence

Vous trouverez ci-dessous une liste de documents qui sont a) cités dans cette leçon et b) dont la lecture est requise pour la préparation de l'instructeur :

- Charte des Nations Unies, 1945
- Principes et orientation des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (également connu sous le nom de Doctrine Capstone) 2008, Manuel de sécurité des Nations Unies 2006
- Notions de base relative à la sécurité sur le terrain des Nations Unies : protection, santé et bien-être du personnel (ST/SGB/2003/19), 9 décembre 2003
- Sécurité routière et au volant (ST/AI/2010/6)
- Manuel de gestion du transport terrestre sur le terrain du DOMP-DAM, 2014
- Manuel de gestion de la sécurité routière sur le terrain du DOMP-DAM, 2016
- Procédures opérationnelles normalisées du DOMP-DAM pour l'utilisation des véhicules des Nations Unies à des fins non-officielles, 2016

Ressources complémentaires

Informations des Nations Unies

Site Internet pour le maintien de la paix des Nations Unies : http://www.un.org/en/peacekeeping/

Documents des Nations Unies

Les documents des Nations Unies sont disponibles sur : http://www.un.org/en/documents/index.html(Recherche par cote, par ex. A/63/100)

Orientations du DOMP et du DAM

La base de données sur les politiques et les pratiques constitue le répertoire de toutes les orientations officielles du DOMP et du DAM: http://ppdb.un.org (uniquement accessible depuis le réseau des Nations Unies). Les documents officiels d'orientations en matière de maintien de la paix sont également accessibles sur le Centre de ressources de maintien de la paix : http://research.un.org/en/peacekeepingcommunity

Les instructeurs sont invités à consulter les dernières orientations.

Films des Nations Unies

Les vidéos des Nations Unies sont disponibles sur YouTube : https://www.youtube.com/user/unitednations

Informations complémentaires

Les formateurs doivent informer les participants, qu'en plus des informations spécifiques à la mission reçues au cours de la formation, ils doivent également se familiariser avec le dossier d'information préalable au déploiement. Le dossier d'informations relatives préalable au déploiement, fournit les informations sur la mission et le contexte local.

Ressources de formation supplémentaires

La formation obligatoire des Nations Unies comprend le cours en ligne de base et avancé de sécurité sur le terrain (BSAFE):

https://dss.un.org

La formation est également accessible sur Inspira: http://inspira.un.org

Lorsque les instituts de formation de maintien de la paix ne disposent pas de matériel informatique suffisant, l'information du personnel éligible de son obligation de suivre la formation BSAFE à son arrivée à la mission, peut suffire.